



Problème sur la recherche dun locataire par un mandataire

Par **JF59**, le **10/04/2009** à **19:45**

Bonjour, je fais actuellement administrer un bien immobilier par le biais d'un mandat d'administration de bien. Le mandataire, depuis plus de 2 mois n'a pas trouvé de locataire alors que le précédent locataire a prévenu de son départ 3 mois avant c'est-à-dire en Novembre 2008. Il est précisé que le mandat est consenti pour une durée initiale ferme et définitive de 3 années. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction d'année en année. Il est aussi précisé que la résiliation ne peut se faire que par lettre recommandée avec AR 3 mois avant la fin du mandat. Il est aussi précisé qu'en cas de résiliation en cours d'année, le mandataire s'il accepte, aura droit à une indemnité fixée au montant des honoraires d'un trimestre. Quelle est la procédure à suivre pour annuler cette collaboration avec ce mandataire ? Est-ce que je peux travailler dès maintenant avec une autre agence ? Cordialement

Par **Solaris**, le **12/04/2009** à **23:18**

Vous l'avez dit vous-même LRAR 3 mois avant la fin du contrat. Le défaut de locataire n'est pas un motif de résiliation anticipée.